



Lycée Maurice GENEVOIX
51 route d'Avril-sur-Loire - 58300 DECIZE
(: 03.86.77.07.30 : : 03.86.77.07.37
0580761m@ac-dijon.fr
<http://lyc58-genevoix.ac-dijon.fr>



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

MODALITES D'INSCRIPTION 2025-2026

Elèves de BTS

NOM :Prénom :Entrée en ☐...BTS 1 ☐...BTS 2

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

☐ Relevé d'Identité Bancaire ☐ Attestation d'assurance scolaire 2025/2026

Merci de ne pas imprimer en recto/verso

Documents à fournir pour les différents services

Secrétariat des élèves : ☐ Fiche de renseignements complétée ☐ Copie de la carte d'identité ☐ Cette présente fiche Pour les étudiants BTS hors UE : ☐ fournir une copie du visa	Intendance : ☐ Fiche intendance avec les régimes souhaités ☐ Attestation d'identité bancaire et RIB ATTENTION Le RIB doit être au nom du responsable qui fait la demande de bourse. Si ce n'est pas le cas, compléter l'attestation. La demi-pension est passée au forfait au 1 ^{er} janvier 2025. Une fois les emplois du temps définitifs établis, vous devrez choisir les jours où les repas seront pris.
Infirmierie : ☐ Fiche infirmerie ☐ Fiche de renseignements en cas d'urgence Copie des vaccinations pour les nouveaux élèves uniquement	Vie Scolaire : ☐ Autorisations de sortie & droit à l'image Pronote ☐ Maison des Lycéens (facultatif)
Assistante Sociale : ☐ Extrait du dernier jugement notifiant la garde de l'élève le cas échéant	UNSS Sport scolaire ☐ Adhésion à l'association Sportive du Lycée de Decize (facultatif)

✂-----A découper-----A découper-----

Rentrée scolaire le 1^{er} septembre 2025

Pour les élèves hors UE, vous devez intégrer l'établissement au plus tard le 16/09/2025

<http://lyc58-genevoix.ac-dijon.fr>

BTS 2 – Retour du dossier d'inscription pour le 13/06/2025 au plus tard

BTS 1 - Inscription administrative avant le 10/07/2025 pour les vœux en phase principale

Lycée Maurice Genevoix
Secrétariat des élèves- Inscriptions BTS
51 route d'Avril / Loire – 58 300 - DECIZE

Pour toute demande particulière, contactez le secrétariat des élèves

Lien vers les transports scolaires :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre>

BOURSES SUPERIEURES	Les demandes sont à faire depuis le site internet du CROUS après avoir constitué votre Dossier Social Etudiant. Une fois la notification d'attribution reçue, elle devra être amenée pour saisie au secrétariat des élèves
REGLEMENT INTERIEUR	C'est le document qui règle la vie des élèves au Lycée. Il se trouve dans le carnet de liaison distribué à la rentrée. Les familles et l'élève doivent OBLIGATOIREMENT le signer et en prendre connaissance dès la distribution
INTERNAT	Les étudiants auront accès à l'internat uniquement s'il reste des places, la priorité étant donnée aux élèves lycéens. ATTENTION : PAS D'INTERNAT LES WEEK-ENDS ET LES VACANCES SCOLAIRES
FOURNITURES	Les professeurs communiqueront leurs besoins en matériel lors des premières séquences de cours
PRONOTE	L'accès à pronote se fait avec votre compte Educonnect depuis Eclat : https://cs-mgenevoix-decize.eclat-bfc.fr/ (Responsables ou élèves)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de l'**exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2025 / 2026

Classe :

Régime souhaité : ☐ Ext
☐ DP
☐ Interne

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) :
 Prénom 1* (2) : Prénom 2 : Prénom 3 :
 Né(e) le* :/...../..... à : Département : Sexe* : F ☐ M ☐
 Pays de naissance* : Nationalité* :
 L'élève habite*(3) : Chez
 Ou possède sa propre adresse

 Code postal : Commune : Pays :
 @ Courriel (Obligatoire pour les élèves en terminale et BTS) :
 ☎ Mobile :
 Langue vivante : anglais LVA (OBLIGATOIRE)

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(3) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Responsable légal 1 Paie les frais de scolarité : ☐ Perçoit les aides : ☐
 Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : ☐
 Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).
 Nom de famille* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐
 Nom d'usage : Prénom* :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse* :

 Code postal* : Commune* :
 Pays* : @ Courriel obligatoire :
 ☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :
 J'accepte de transmettre adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

Responsable légal 2 Paie les frais de scolarité : ☐ Perçoit les aides : ☐
 Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : ☐
 Nom de famille* : Civilité* : Mme ☐ M. ☐
 Nom d'usage : Prénom* :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse* :

 Code postal* : Commune* :
 Pays* : @ Courriel obligatoire :
 ☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :
 J'accepte de transmettre adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE**A contacter en priorité :** ☐

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : **Civilité*** : Mme ☐ M. ☐
Nom de famille* :

Nom d'usage : **Prénom*** :

Adresse* :

.....

.....

Code postal* : **Commune*** :

Pays* : @ **Courriel obligatoire :**

☎Domicile : **☎Travail :** **☎Mobile :**

J'accepte de transmettre adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ **de recevoir des SMS :** ☐
AUTRE PERSONNE À CONTACTER
Lien avec l'élève* : **Civilité*** : Mme ☐ M. ☐
Nom de famille* :

Nom d'usage : **Prénom*** :

☎Domicile : **☎Travail :** **☎Mobile :**

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
 (3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Régime souhaité:

☐ Externe ☐ Interne
☐ Demi-pensionnaire

FICHE INTENDANCE

Année scolaire : **2025-2026**

Classe :

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille : Sexe : F ☐ M ☐
Nom d'usage : Né(e) le : .. / .. / ..
Prénoms :
Commune de naissance : Département de naissance :
Pays de naissance : Nationalité :

COORDONNEES DU RESPONSABLE FINANCIER (qui paye les frais scolaires et perçoit les aides)

Indiquez le nom et prénom du responsable,
ainsi que ses coordonnées
Téléphone :
Adresse :
Code postal : Commune :
Pays : @ Courriel :
Obligatoire

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - Demi-Pensionnaire

La restauration de l'établissement est au forfait. Une fois les emplois du temps définitifs établis, les demi-pensionnaires devront choisir le nombre de jours ou le repas sera pris au self. (DP3, DP4 ou DP5)

Précisions : La facturation sera adressée par mail et devra être réglée avant la fin de chaque trimestre. Merci de prendre connaissance de la notice explicative jointe.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

☐ RIB pour tous les élèves quelque soit le régime choisi, PAS D'INSCRIPTION SANS CE DOCUMENT

ATTENTION : Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre. Ces changements ne peuvent intervenir qu'après réception d'une demande explicite des responsables et ne seront applicables qu'après validation par le chef d'établissement et en fin de trimestre.

**Agrapez
votre RIB ici**

ATTESTATION RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

(si le nom responsable qui perçoit les aides est différent du nom du relevé d'identité bancaire fourni).

Nous soussignés M. et
Mme

Responsables de l'élève..... classe de.....

Attestons sur l'honneur que le relevé d'identité bancaire fourni en début d'année scolaire 2025-2026 est bien le relevé d'identité bancaire sur lequel doit être versé les aides et les bourses.

Decize, le

Signature responsable 1

Signature responsable 2



INTERNAT - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

DOCUMENT A CONSERVER

Le régime « interne » est un forfait annuel qui comprend tous les repas et toutes les nuitées, du lundi midi au vendredi midi, et du premier au dernier jour de classe du calendrier scolaire officiel.

Les tarifs :

Ils sont votés pour une année civile, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre. Les tarifs ci-dessous sont donc donnés **à titre indicatif** pour le deuxième et le troisième trimestre. Pour 2025, le tarif journalier est à 8 €.

Premier trimestre (septembre-décembre 2025) : 560 €

Deuxième trimestre (janvier-mars 2026) : 416 €

Troisième trimestre (avril-juillet 2026) : 424 €

Total annuel (à titre indicatif) : 1400 €

Des remises d'ordre sont appliquées uniquement en cas de maladie (5 jours consécutifs minimum), stage, fermeture des services de restauration ou d'hébergement pour cas de force majeure (grève du personnel, épidémie, ...), sorties ou voyages. En dehors de ces exceptions, le forfait annuel est dû dans sa totalité.

Si l'élève bénéficie d'une bourse, celle-ci sera automatiquement déduite de sa facture.

Les modalités de règlement :

- Par télépaiement en vous connectant à : <https://moncompte.educonnect.gouv.fr>

- Par virement bancaire : IBAN = FR76 1007 1580 0000 0010 0274 092

BIC = TRPUFRP1

Bien mentionner le nom / prénom de l'élève suivis de « INT » (pour « internat »)

Ces deux modalités de paiement étant à privilégier.

- Par chèque, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maurice Genevoix (nom de l'élève et nature du règlement au dos)

- En espèces, directement déposées à l'intendance du lycée, sous enveloppe (portant le nom de l'élève et la nature du règlement)

Un avis aux familles, mentionnant le tarif à régler, est envoyé en début de trimestre. Un autre, faisant apparaître les éventuelles remises d'ordre et bourses, est envoyé en fin de trimestre.

Les familles peuvent choisir de régler le trimestre en une ou plusieurs fois.

Tout trimestre commencé est dû. Les changements de régime peuvent uniquement se faire lors du passage au trimestre suivant.

Attention : aucun prélèvement ne sera fait par l'établissement



DEMI-PENSION ET EXTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

DOCUMENT A CONSERVER

Les différents régimes :

Si l'élève n'est pas interne, il devra choisir l'un des régimes suivants :

- **externe** : l'élève déjeune au self 1 à 2 fois maximum par semaine, quand il le souhaite
- **DP3** : l'élève déjeune au self trois fois par semaine maximum, uniquement les jours choisis
- **DP4** : l'élève déjeune au self quatre fois par semaine maximum, uniquement les jours choisis
- **DP5** : l'élève déjeune tous les jours au self

Les tarifs :

Les régimes DP3-DP4-DP5 sont des régimes au forfait. Ils s'appliquent pour la totalité du trimestre.

Les tarifs des trimestres 2 et 3 sont donnés à **titre indicatif**, sous réserve de modification du calendrier scolaire et de leur révision éventuelle par le Conseil Départemental de la Nièvre.

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	COÛT DU REPAS
DP3	175,98 €	134,08 €	142,46 €	4,19 €
DP4	213,36 €	160,02 €	156,21 €	3,81 €
DP5	250,60 €	186,16 €	189,74 €	3,58 €
EXT				4,85 €

Les modalités de paiement :

Pour les régimes DP3-DP4-DP5 :

- Par télépaiement en vous connectant à : <https://moncompte.educonnect.gouv.fr>
- Par virement bancaire : IBAN = FR76 1007 1580 0000 0010 0274 092
BIC = TRPUFRP1

Bien mentionner le nom / prénom de l'élève suivis de « DP » (pour(demi-pension »).

Ces deux modalités de paiement sont à privilégier.

- Par chèque, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maurice Genevoix (nom de l'élève et nature du règlement au dos).

- En espèces, sous enveloppe (portant le nom de l'élève et la nature du règlement).

Une urne est à disposition dans la loge pour le dépôt des chèques et des espèces.

Un avis aux familles, mentionnant le tarif à régler, est envoyé par mail en début de trimestre. Un autre, faisant apparaître les éventuelles remises d'ordre et bourses, est envoyé en fin de trimestre.

Des remises d'ordre sont appliquées uniquement en cas de maladie (5 jours consécutifs minimum), stage, fermeture des services de restauration ou d'hébergement pour cas de force majeure (grève du personnel, épidémie, ...), sorties ou voyages. En dehors de ces exceptions, le forfait trimestriel est dû dans sa totalité.

Si l'élève bénéficie d'une bourse, celle-ci sera automatiquement déduite de sa facture.

Les familles peuvent choisir de régler le trimestre en une ou plusieurs fois.

Tout trimestre commencé est dû. Les changements de régime peuvent uniquement se faire lors du passage au trimestre suivant, sur demande écrite de la famille.

Attention : aucun prélèvement ne sera fait par l'établissement

Les repas hors forfait des demi-pensionnaires :

Un élève demi-pensionnaire peut occasionnellement déjeuner à la cantine en dehors des jours initialement choisis (modification d'emploi du temps, sortie sportive, retenue, ...).

Il devra alors se présenter à l'intendance ***au moins 24h avant*** pour enregistrer et régler son repas (au prix du tarif externe : 4,85 €).

Les externes :

L'élève externe devra approvisionner régulièrement sa carte afin de ne pas présenter de solde négatif. Les modalités de paiement sont identiques à celles des demi-pensionnaires.

Le fonctionnement du self :

L'élève doit obligatoirement se présenter au self avec sa **carte magnétique** nominative.

Celle-ci est paramétrée pour lui délivrer un plateau en fonction du régime et des jours choisis.

La première carte est gratuite pour les nouveaux arrivants dans la cité scolaire et est valable pendant toute la scolarité dans l'établissement. En cas de ~~perte, de vol ou de dégradation~~, le remplacement de la carte est à la charge des familles (tarif : 3,30 €).

L'oubli régulier de la carte magnétique fera l'objet de sanction.

Le service de restauration est ouvert de 11h à 13h15, du lundi au vendredi.

Il est demandé aux élèves de respecter les horaires, le personnel de service et de prendre soin du matériel (tout objet brisé ou détérioré sera facturé). Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du service de restauration.

AUTORISATION DE SORTIE

Année scolaire 2025/2026

Cocher selon le régime de l'élève :

INTERNE ☐ **DP & EXTERNE** ☐

Date de naissance :

Elève majeur ☐

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir en signant l'autorisation ci-après :

Je soussigné(e) °

Responsable légal de l'élève..... Classe

☐ Autorise *

☐ N'autorise pas *

celui-ci à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs pour l'année scolaire 2025-2026.

POUR LES ELEVES INTERNES :

A - Organisation des entrées et des sorties de l'élève interne

1. Entrée à l'internat le lundi à partir de 7h45 2. Sortie de l'internat le vendredi à 17h15 au plus tard

B – Sortie libre du mercredi après-midi

Les élèves sont autorisés à sortir librement le mercredi de 13h30 à 18h30

Dans le cas contraire, les familles fourniront un courrier de non autorisation à la Direction de l'établissement.

Les élèves se rendront alors dans les salles de travail autorisées.

☐ Autorise les sorties pour l'année 2025-2026*

☐ N'autorise pas les sorties pour l'année 2025-2026*

(*) cochez selon votre choix

Je dégage le lycée de toute responsabilité durant le temps de sortie.

Fait à, le/...../.....

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'élève

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Année scolaire 2025-2026

Elève..... Classe

Monsieur, responsable légal 1 : Madame, responsable légal 2 :

PRONOTE * Cocher selon votre choix

☐ Nous autorisons

☐ Nous n'autorisons pas* la prise de vue de notre enfant à titre gratuit et son utilisation à des fins

pédagogiques dans Pronote pour illustrer le trombinoscope

PHOTO DE CLASSE

☐ Nous autorisons

☐ Nous n'autorisons pas* la prise de vue de notre enfant pour réaliser la photo de classe

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés

Fait à, le/...../.....

Signature :



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Établissement scolaire : Lycée Maurice Genevoix - DECIZE

Année scolaire : 2025-2026

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

N° de téléphone portable de l'élève majeur :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°1 :

N° de téléphone portable :

Responsable légal n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°2 :

N° de téléphone portable :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : 2 : 3 :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.

Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.

Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) :

(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) :

(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

☐ oui ☐ non

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ?

☐ oui ☐ non

Si oui et/ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et/ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

Lycée Maurice Genevoix - Decize

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpo@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)

Établissement scolaire : Lycée Maurice Genevoix - DECIZE

ACADÉMIE
DE DIJONLiberté
Égalité
Fraternité

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :

courrier joint : ☐ Oui ☐ NonPhoto
à
agrafer

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement. Joindre une photocopie nominative des pages "vaccinations" du carnet de santé (article L.3111-2 du code de la santé publique)

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

* Votre enfant porte-t-il des lunettes? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

* Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

* Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, lequel? :

* Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier? ☐ Oui ☐ Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapie)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant :

* Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)? ☐ Oui ☐ Non

* Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI? ☐ Oui ☐ Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? ☐ Oui ☐ Non

* Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement

Lycée Maurice Genevoix - Decize

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant, ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dgd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/dolances>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).



La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Maurice Genevoix

La Maison des lycéens est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.

Créée en 1991, la Maison des Lycéens est une association devenue obligatoire dans tous les lycées en 2010, se substituant au Foyer Socio-Educatif (F.S.E.).

La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif, écologique et humanitaire.

Pour participer aux activités de la MDL (clubs, sorties culturelles, bal de promo, aménagement de la cafétéria des élèves, journée de la Rose, ...) l'adhésion est nécessaire.

Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL

Cotisation : Six (6)€

Règlement : Privilégier le règlement par chèque à l'ordre de la "MDL du lycée Maurice Genevoix".

Le bulletin d'adhésion ainsi que le moyen de paiement sont à remettre lors de l'inscription de votre enfant.

- Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque.

- Remplir le bulletin ci-dessous ...

✂-----A découper-----A découper-----

Bulletin d'adhésion à la MDL du Lycée Maurice GENEVOIX 2025-2026

Cocher les cases qui conviennent

Je soussigné(e) : Elève en classe de

☐ Verse la somme de 6 (six) euros

☐ Par chèque, agrafé à ce coupon

☐ En espèces

☐ Je souhaite m'investir dans l'association (être candidat au conseil d'administration de la MDL)

☐ Je souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club :

.....
.....

☐ **Je suis majeur :**

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

l'Association MDL du lycée Maurice Genevoix à me filmer ou à me photographier et à utiliser mon image dans le cadre des activités de l'association .

☐ **Je suis mineur :**

Je soussigné(e) agissant en tant que parent ou tuteur légal responsable de l'élève ☐ Autorise ☐ N'autorise pas (1)

l'Association MDL du Lycée Maurice Genevoix à filmer ou photographier, à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

A, le

Signature du responsable légal et de l'élève :

En plus du cours d'EPS obligatoire, les élèves peuvent pratiquer les activités sportives de leur choix dans le cadre de l'Association Sportive. L'inscription est ouverte à **tous les élèves**, quels que soient leur niveau ou leur motivation (compétition ou loisir).

L'adhésion à l'AS permet aux élèves de participer à l'ensemble des activités proposées.



PROGRAMME DE LA SEMAINE

LUNDI	17h – 18h	MULTI-ACTIVITES (badminton, musculation, basket, volley, step, escalade, course à pied, foot ... selon vos souhaits)	+ Possibilité d'entraînements pour les équipes engagées en championnat
MARDI			
JEUDI			
MERCREDI	13h30 à 16h30 (ou plus)	CHAMPIONNAT UNSS TRADITIONNEL* contre d'autres lycées, dans différentes activités (cross, volley, escalade, badminton...), CHALLENGE INTER-LYCEES** (58) ou entraînement	
VENDREDI	17h – 18h	Entraînement de Volley-ball	

***CHAMPIONNAT TRADITIONNEL** : Différentes équipes sont constituées au sein de l'AS. Elles rencontrent d'autres lycées, au niveau départemental, académique, voir national. Les horaires du mercredi sont alors ajustés en fonction des déplacements à effectuer.

****CHALLENGE INTER-LYCEES** : Les différents lycées de la Nièvre se rencontrent à différents moments de l'année à travers 6 manifestations sportives originales : escalade, raid des lycées, golf, kinball, etc... Chaque équipe remporte des points pour son lycée.

!!! Consultez les affiches au gymnase chaque semaine !!!

FOURNIR A L'INSCRIPTION

- ☐ l'autorisation parentale ci-dessous
☐ 18 € d'inscription (espèces ou chèque à l'ordre de l'AS Lycée Maurice Genevoix)

➡ **tee-shirt de l'AS** en vente au prix de 12 € (inscription + teeshirt = 30 €)



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (n° de tel :),
autorise l'élève né(e) le en classe de
à pratiquer les activités proposées par l'Association Sportive du Lycée M. Genevoix.

Déjà licencié à l'AS du lycée l'an dernier : ☐ OUI ☐ NON **N° portable élève** :

Mail élève :

Droit à l'image : Des prises de vue sont régulièrement effectuées afin de promouvoir les activités de l'AS. Certaines images sont diffusées sur le site internet du lycée ou dans la presse locale.

- ☐ J'autorise les prises de vue de mon enfant dans le cadre de l'AS.
☐ Je n'autorise pas les prises de vue de mon enfant.

J'autorise les professeurs et accompagnateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,

J'ai pris connaissance des informations relatives au droit à l'image, au RGPD et aux assurances,

Le

Signature du responsable légal :

- Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Assurances :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.



J'ai pris connaissance des informations relatives au droit à l'image, au RGPD, et aux assurances.

Le

Signature :